

Leçons utiles pour les communes qui sont menacées par des projets éoliens

Les déboires du conseil communal de Bastogne sont des leçons utiles pour les communes qui sont menacées par des projets éoliens et doivent défendre leurs habitants. Extraits d'un journal de Bastogne (L'Avenir du vendredi 23 mars 2012, page 10).

«Les éoliennes situées à proximité des villages de Bourcy et de Michamps produisent-elles trop de bruit ? Les riverains s'en plaignent en tout cas. Le point est arrivé sur la table du conseil communal de Bastogne mercredi soir. Les édiles se sont accordés sur le fait de commander une analyse acoustique pour avoir des arguments pour tenter une conciliation entre les riverains et l'exploitant pour améliorer la quiétude des habitants.»

«Rétroacte: Le projet éolien de Bourcy a fait l'objet d'un permis le 4 mai 2009 et est entré en fonction en décembre 2010. «On était loin d'imaginer de tels désagréments et ces nuisances sonores, souligne le Bourgmestre Philippe Collard. Pourtant la turbine la plus proche se trouve à 700 m alors que la région wallonne prône 350 mètres minimum. Depuis lors, nous avons reçu réactions et plaintes». «Nous avons demandé alors une analyse acoustique aux frais de l'exploitant en avril et mai 2011. Elle n'indiquait aucune contre-indication. On a alors insisté auprès de la Région wallonne pour avoir une nouvelle étude plus pointue qui a été présentée le 10 février. Elle conclut que l'exploitation des éoliennes respecte les contraintes, mais aussi qu'il y a une émergence importante de bruit dans les bruits de fond d'une valeur de 10 dB. Pour être clair, l'exploitation respecte les conditions émises dans son permis, mais les nuisances sont réelles.»

«Face à ce constat, la commune n'a pas vraiment le choix : il faut recourir à une conciliation. Pour avoir des données précises et objectives, le conseil a donc opté pour la demande d'une nouvelle étude, cette fois payée par la commune (un budget de 10.000 € lui sera voué).» «On veut avoir une étude d'un bureau différent de celui qui est mandaté par le promoteur, poursuit le Bourgmestre. Même si je ne conteste pas sa qualité, il reste toujours une certaine suspicion envers une étude qui est commandée et payée par l'exploitant.» «Le mayeur embraye: «Je suis devenu anti-éolien ai vu de ce que l'on vit à Bourcy. Je ne vois pas de problème à la mer du Nord, mais pas dans notre paysage ardennais. C'est un coup de poing dans l'oeil.» «Du côté de la minorité, Jean Michel Gaspard avoue: «On a pris la décision d'accueillir les éoliennes de façon naïve et on a été les dindons de la farce. On ne s'attendait pas à cela.» Face à un autre projet par Electrabel, «les habitants sont montés aux créneaux. La minorité CDH aurait voulu proposer un accompagnement à tous les habitants qui voient pointer des projets éoliens à leurs portes. Le bourgmestre Collard ne partage pas cette idée soulignant que l'analyse du permis s'avère suffisante: « faut toutefois préciser que même si les administrations communales ne sont pas d'accord, la Région wallonne peut passer au-dessus. Notre pouvoir communal est donc limité dans ce secteur. On va cependant se montrer plus vigilant en prenant comme référence le dossier de Bourcy.»

Merci à Bastogne de nous informer que les mesures officielles du bruit ne correspondent pas aux nuisances ressenties par les riverains. Ceux qui n'ont pas eu l'expérience d'un parc éolien installé chez eux ne savent pas que les centres de contrôles des éoliennes (centres situés souvent en Allemagne) peuvent à tout moment changer l'angle d'orientation des pales face au vent et diminuer ainsi la puissance et réduire le bruit de chaque éolienne. Quand on veut convaincre des conseils communaux ou des riverains potentiels que les éoliennes sont silencieuses, on les invite à visiter un parc éolien mais on prévient par téléphone les opérateurs pour qu'ils minimisent le bruit au moment où ces visiteurs sont à proximité. De même, quand les opérateurs sont au courant que des experts font des mesures acoustiques, ils règlent leurs turbines pour ne pas dépasser les normes de bruit. Sans ceux qui dénoncent les arnaques, celles-ci se perpétuent. Comment ceux à qui on a fait visiter des éoliennes qui ne faisaient pas de bruit, peuvent-ils se rendre compte que le bruit est plus fort quand il y a du vent, quand les pales sont réglées pour augmenter la puissance et quand ce bruit se compare à l'absence de bruit nocturne? Des riverains qui font confiance aux autorités risquent de se faire duper comme à Bastogne s'ils ne protestent pas dès qu'il y a une étude d'incidence. Après, il sera trop tard. Dans tous les pays, les riverains se plaignent du bruit, et se rendent compte que les normes de bruit officielles autorisent ce bruit insupportable. Au lieu d'en tenir compte, le gouvernement wallon prépare un nouveau règlement cadre pour permettre un bruit deux fois plus fort, favorisant les lobbies éoliens plutôt que les électeurs. La meilleure solution pour s'opposer au régime dictatorial des ministres écolos est que les communes mettent tout en œuvre pour refuser les éoliennes, au besoin en

interdisant aux grues et camions d'accéder à l'emplacement du parc éolien. Voter pour un représentant qui ne s'est pas déclaré contre l'éolien vous fait collaborer à détruire le caractère rural et calme des villages et à enrichir les promoteurs éoliens et ceux qui les aident.